

**Extrait N° 7 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 22 JUIN 2007

L'an deux mil sept, le vingt deux juin, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 15 juin 2007 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 21.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme ZETTOR Jacqueline - Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone - M. AARON Jean Marc - Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René - Mme LAMOLY Viviane - Melle CADAS Virginie - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mickaël - M. RIVIERE Lucien - M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. ABELARD Georges - M. HOARAU Alex - M. GRONDIN Jules - Mme GRONDIN Céline - Mme CADERBY Armande - M. FERRERE Eric - Mme GATELLE Marie Benoîte - M. DENNEMONT Nicolas.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 7 / Assainissement des eaux usées
Présentation du rapport

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, il est porté à la connaissance du conseil municipal les indicateurs techniques et financiers relatifs au service de l'assainissement des eaux usées pour l'année 2006.

Le service d'assainissement des eaux usées n'étant pas délégué, le rapport présenté ne contient que des informations sommaires.

RAPPORT ANNUEL 2006

- Service : Contrat d'assistance technique pour l'entretien du réseau et des postes de relèvement
- Prestataire : CISE

.../...

La facturation de la surtaxe fixée à 0.0762 € le m³ par délibération en date du 19 décembre 1997 est assurée gratuitement par la CISE conformément au contrat d'affermage de l'eau potable.

I – Indicateurs techniques

Les caractéristiques du réseau existant sont :

. Linéaire du réseau au 31/12/2006 : 11 644 ml

. Zones actuellement desservies :

Secteur du lycée, zone de l'ex-ferme, RD 11, Chemin de la Cheminée, Rue du Stade, Allée du Cimetière, Chemin Pavé, Lotissement Les Bananes, les Favriers et les Terrasses du Ruisseau, le complexe sportif, Lotissement Bassin Bleu, le Ruisseau Bois de Nèfles (zone de la ZAC-RHI), le Chemin Kerbel et le Sentier des Orangers.

. 02 postes de refoulement

. Rejet à la station de Saint Leu

. Nombre de boîtes de branchement réalisées : 652

. Nombre de raccordés au 31/12/2005 : 652

. Volume rejeté au 31/12/2005 : 133 191 m³

Evolution

1) Nombre de clients

Année	Nombre
2002	278
2003	385
2004	421
2005	451
2006	652

2) Volume rejeté

Année	M3
2002	73 876
2003	77 323
2004	114 173
2005	128 140
2006	133 191

II – Les indicateurs financiers

a) La tarification :

- Modalités : facturation trimestrielle, soit 4 factures par an
- Révision : surtaxe communale suivant délibération du conseil municipal

La tarification ne comprend que la part communale. Les recettes émises au titre de l'année 2006 s'élèvent à la somme de 10 424.55 €.

La facturation selon une consommation de référence de 60 m³/trimestre se présente comme suit :

Surtaxe 60 x 0.0762 =	4.57 €
TVA 2.10 % =	0.096 €

Total TTC =	4.666 €

b) Les autres indicateurs financiers :

- Tableau d'évolution de la dette (**voir état joint**)

III – Travaux

- Réalisés 2006 : 0 €
- Restes à réaliser 2006 : 31 531 €

En 2006, aucune opération n'a été réalisée faute de financement.

En 2007, la Commune attend l'obtention des financements européens pour engager les travaux prévus sur le Ruisseau – Amont RD 11.

Le conseil municipal prend acte du rapport relatif au service de l'assainissement des eaux usées pour l'année 2006.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,